

*Conseil de Quartier*

DANTON

*Lundi 8 mars 2021*



# Conseils de Quartier Danton 2020-2022

## **Présents :**

### ***Membres de droit :***

M. Pierre- Yves MARTIN,.  
M. Salem AIDOUDI,

### ***Conseillers de quartiers :***

M. Karim BENSEBAH	Mme Arielle TESSIER
M. Bernard BIDAULT	Mme Francine SCHUTZ
Mme Odile GAMEIRO	M. Alain TELLIER
Mme Irène DELFERIERE	M. Sacha DIMITRIJEVIC
M. Rodoine LAJNEF	M. Gille MIJOUIN
M. Matthieu FIRMO	M. Michel MORIN
M. Jean- Marc GALLIER	M. Hugues PROYART

### ***Membres de l'administration municipale :***

Mme Hélène MORSA, Directrice Générale des Services  
M. Wahid ZIGHED, Directeur Général des Services Techniques  
Mme Isabelle AVANOZIAN, Directrices des Espaces Publics  
M. Stéphane MORINI, Chef du service des Espaces Verts  
Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie associative, jumelage, conseils de quartier

# Bienvenue

## Ordre du jour

1. Retour sur l'atelier Sécurité routière et lutte contre la vitesse
2. Retour sur l'atelier Mobilités douces
3. Restitution des travaux concernant l'aménagement du Parc Bérégovoy
4. Recoupement entre l'évaluation de la voirie par les conseillers en 2019 et le résultat de l'audit.
5. Points du Conseil

# Sécurité Routière et Lutte contre la Vitesse

Monsieur Mijouin a fait un retour sur l'atelier du 30 janvier qui visait principalement à :

- Exposer à la Police Municipale les problèmes constatés au quotidien contribuant un sentiment d'insécurité routière ;
- Constater grâce aux relevés de vitesses faits sur place l'écart existant entre vitesse ressentie et vitesse réelle ;

Les conseillers ont dans un premier temps appelé l'attention des représentants de la Police Municipale sur le problème récurrent des stationnements dangereux (lorsque la visibilité est insuffisante, à proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte, de passages à niveau.

(Il s'agit d'une contravention de 4ème classe sanctionnée de 135€ d'amende) et des stationnements gênants mettant en danger la sécurité des usagers (stationnement sur pistes cyclables ou sur les trottoirs forçant les cyclistes ou les piétons à s'engager sur les zones de circulation automobiles (contraventions de 1ere classe sanctionnée de 35€ d'amende).

Il semblerait que, malgré des verbalisations régulières, certains usagers ne soient pas dissuadés de se mettre en stationnement illicite.

Le problème des « Rodéos urbains » a également été évoqué, l'heure de l'atelier ne permettait pas de constater ces comportements. Malgré la vigilance des services de police municipaux, ceux-ci ont rappelé l'importance de les informer au plus vite, ces incivilités et les nuisances qu'elles entraînent (bruits, violences routières, insécurité ...) sont en effet difficiles à sanctionner, l'appréhension de leurs auteurs étant difficile.

L'heure de l'atelier n'était pas non plus propice à la constatation de cas d'excès de vitesse, d'autant que la présence d'un groupe de personne en bord de route incite naturellement les usagers à réduire leur vitesse et à faire preuve de plus de prudence (sans compter les cas de vitesses excessives induites par une conduite sous influence d'alcool ou de stupéfiants).

Les vitesses constatées respectaient donc toutes la limite de vitesse autorisée. Cette expérience n'a pas été inutile car aucun conseiller n'a eu d'impression de vitesse en regardant la circulation, toutefois ces impressions pourraient être différentes sur des axes de circulation moins large.

## Prochain atelier:

- Mai 2021: Atelier Sécurité routière et sens de circulation en présence des Espaces Publics et de la PM.

# Mobilités Douces

Monsieur Gallier présente le retour sur l'atelier Mobilités douces:

Dans un premier temps, nous avons rappelé les propositions faites par le CQ lors des ateliers précédents en 2019, à savoir :

Création de deux axes perpendiculaires à l'avenue Sully qui permettrait de relier la piste cyclable existante le long du tramway et au-delà jusqu'au canal de l'Ourcq. Un premier itinéraire allait de l'avenue de Chanzy jusqu'au collège Germaine Tillion, en passant par le boulevard Gutenberg et l'avenue Gallieni. Ceci permettant de desservir le Lycée Bouilloche et le collège.

Un second itinéraire reliant l'avenue de Sully au tramway en empruntant l'avenue Paul Bert. (Cf. diapositive suivante)

Puis Madame Hermann nous a présenté un plan du quartier faisant apparaître ses propositions de création (cf. diapositive )

Force, nous a été de constater que ce projet est bien plus ambitieux que nos premières propositions , que ce travail est fort intéressant et qu'il ne pouvait que recevoir notre approbation.

Le CQ a demandé expressément que lui soit indiqué un planning prévisionnel – court terme, moyen terme, long terme – de ces mises en chantier sachant que cela ne pourrait se faire très rapidement.

Monsieur Gallier souhaite travailler sur l'aménagement du Boulevard Gutenberg et de l'allée Galilée et demande que la Mairie lui remette un plan au 1/200<sup>ème</sup>.

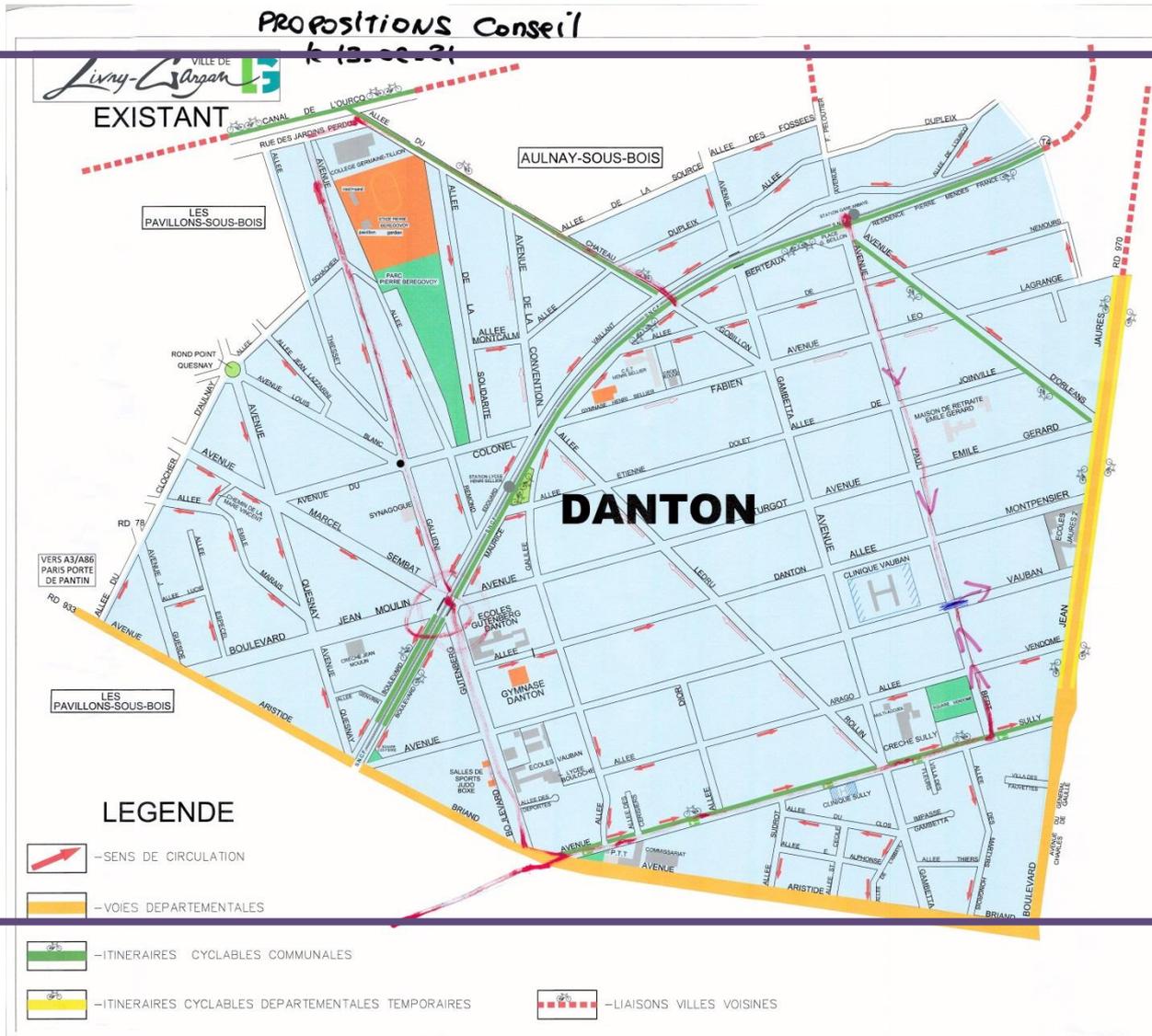
Madame Gameiro propose de monter un groupe de travail avec les parents d'élèves afin de bien prendre en considération les problématiques de chacun et pouvoir améliorer la circulation sur cette portion.

## Prochain atelier:

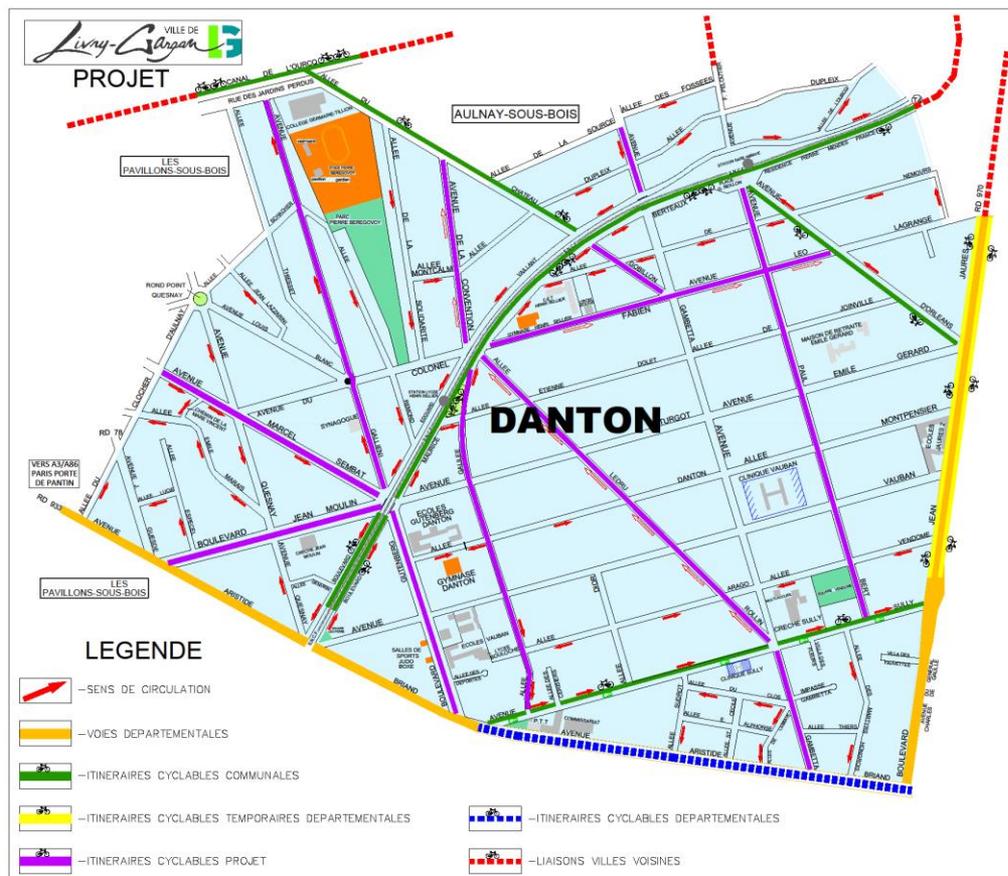
- **Juin 2021:** Atelier aménagement des voies Gutenberg et Galilée ( en prévision de la livraison de l'école).  
Rendu des travaux avant les vacances d'été.

# Atelier Mobilités Douces

## Propositions du Conseil



# Atelier Mobilités Douces Projets



# Aménagement du Parc Bérégovoy

## **Les conseillers de quartiers ont travaillé activement sur l'aménagement du Parc Bérégovoy:**

La volonté des CQ reste de positionner ce parc dans un contexte intergénérationnel permettant un usage différencié suivant les besoins de chaque groupe d'âge, allant de la plus jeune enfance au quatrième âge.

Ils considèrent que plus ce parc sera utilisé, plus il générera un sentiment de bien-être, de sécurité et fournira l'espace de détente pour tous qui fait défaut au sein de leur quartier.

L'espace est découpé en 6 zones d'activités.(Cf.- Dossier).

Madame Gameiro relève les difficultés auxquelles ils sont désormais confrontés comme le choix des fournisseurs, quels matériaux, quels sols?

Monsieur Morini explique qu'en tant que collectivité territoriale la ville passe par la procédure des marchés publics avec un cahier des charges bien précis afin que les entreprises puissent répondre.

D'autre part, il met en avant les coûts des structures modernes comme par exemple celles installées au Parc de la Poudrerie d'une valeur supérieure à 70 000 € sans la pose.

Pour poursuivre le projet, il est convenu, une rencontre sur site avec les conseillers du groupe de travail et Monsieur Morini.

Monsieur le Maire demande au conseiller d'avancer sur le projet et de faire des propositions qui vont dans le sens d'un budget participatif.

## **Prochain atelier:**

- Avant le 25 mai 2021: Atelier sur site avec Monsieur Morini.

Prévoir un retour au Conseil de quartier du 25 mai.

# Evaluation de la voirie

## **Présentation du recouplement entre l'évaluation de la voirie par les conseillers et le résultat de l'audit en 2019**

A la demande des conseillers, nous avons comparé les résultats de l'audit d'un cabinet d'expertise effectués en 2019 avec leur relevé effectué à la même période. Bien que l'audit n'ait pas été réalisé sur la totalité des rues, il s'avère que sur l'échantillon testé, les résultats sont similaires à ceux des conseillers.

Madame Avanozian informe que, comme chaque année, à la fin de l'hiver, les services procéderont à l'entretien de la voirie qui ne peut pas être fait tant que les températures sont trop basses.

Ainsi, les « nids de poule » seront recensés sur l'ensemble du Territoire puis rebouchés, lorsqu'ils ne nécessitent pas un enrobé à chaud et les passages piétons seront remis en peinture.

Pour les axes les plus dégradés, ils seront traités en suivant le plan pluri annuel d'investissement qui prend en compte tous les facteurs comme par exemple les travaux importants à venir.

En effet, parfois, il est nécessaire de reporter la réfection d'une voie si sur ce même axe des travaux d'assainissement ou bien d'enfouissement de réseaux sont prévus.

Le budget annuel de la commune dédié à la voirie est de 2,5 millions d'euros.

Les conseillers ont mis au point un système de relevé qui permettra un suivi régulier de l'état de la voirie.

Les balades urbaines permettront en plus de constater l'évolution.

# Evaluation de la voirie

La réfection de la voirie se fait suivant un plan pluri annuel d'investissement qui est programmé sur 2 ans.

Ce plan est en constante évolution puisqu'il est en lien avec les travaux de différents concessionnaires (Gaz, électricité, assainissement ...etc.). Et parfois, il convient de reporter les travaux de voirie au profit , par exemple, d'un enfouissement de réseau ou autre.

Madame Gameiro s'interroge sur le remplacement des arbres « tombés » comme par exemple dans la rue Gallieni pour laquelle les emplacements sont rebouchés au détriment de l'arborescence du quartier.

Madame Avanozian explique que les normes ont changé et que parfois nous n'avons plus la possibilité de planter un arbre car il n'y a pas l'espace nécessaire pour creuser sa fosse. ( Il existe le même problème sur l'avenue de la Convention).

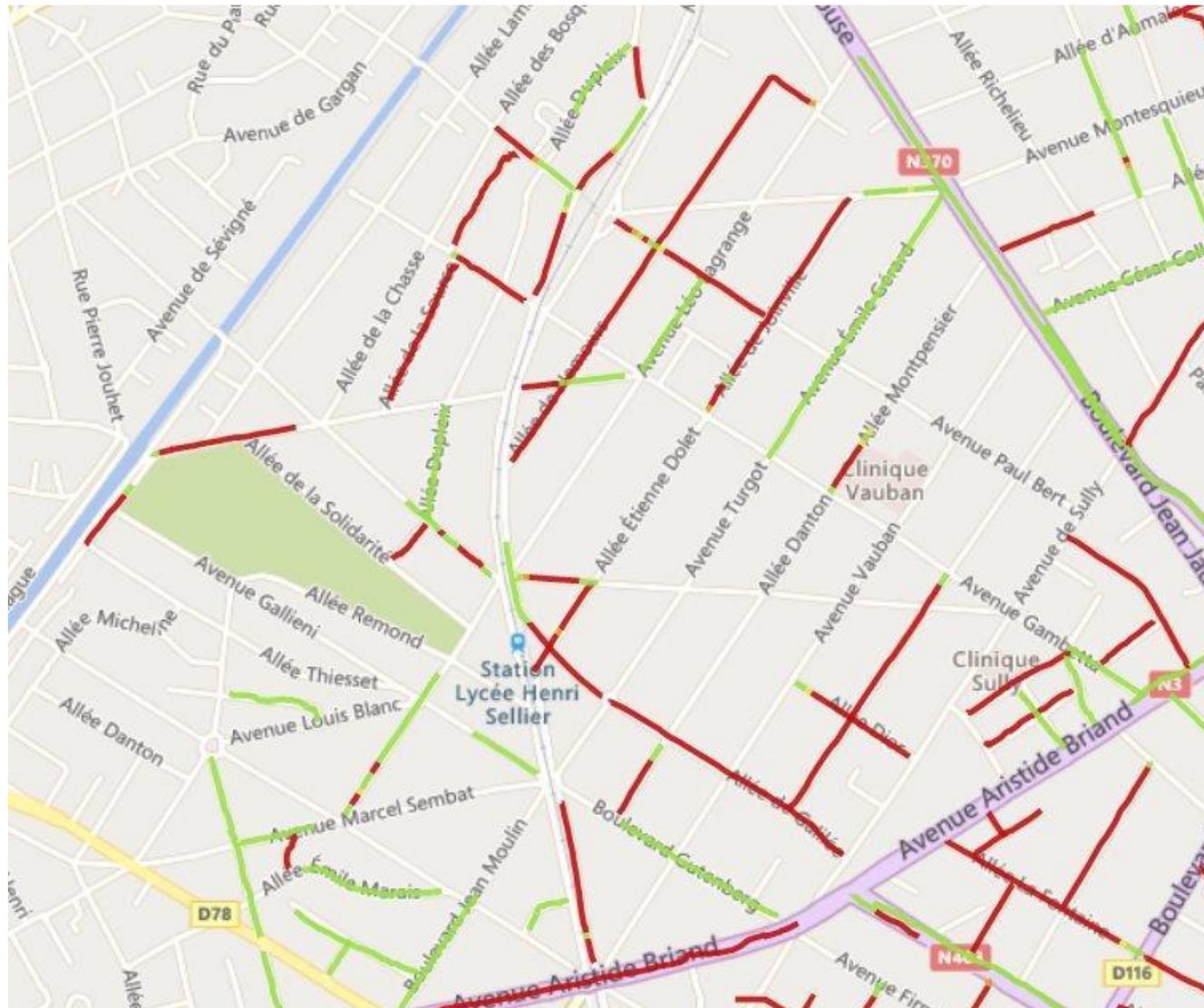
Monsieur Gallier se renseigne sur d'éventuels travaux sur le boulevard Gutenberg avant de débiter ses études d'aménagements.

Madame Avanozian affirme qu'il y a une nécessité de sécuriser les abords de l'école et confirme qu'il y aura prochainement l'installation d'un ralentisseur « plateau ».

Monsieur le Maire explique que le quartier Danton est utilisé comme voies de détournement pour contourner la RN3 ce qui représente un danger majeur pour les piétons et les vélos.

Ainsi il demande aux conseillers d'intégrer, dans leur réflexion d'aménagement, cette donnée et faire en sorte de proposer une solution pour faire changer ces habitudes.

# Evaluation de la voirie- Plan de l'audit



## Point du Conseil

**Les différentes modifications du quartier inquiètent les habitants et amènent de nombreux riverains à s'interroger sur l'existence d'un plan d'évolution du quartier.**

Des mesures prévisionnelles sont-elles à l'étude?

# Point du Conseil

Le quartier a effectivement muté ces dernières années et la Ville suit avec attention cette évolution.

En effet , en prévision de l'augmentation de la démographie sur le secteur, la municipalité construit une nouvelle école afin de soulager les effectifs de l'école Danton qui compte 19 classes.

La crèche Jean Moulin a également été rénovée ( 2014-2015) afin de proposer plus de berceaux.

D'autre part, afin de protéger le tissu pavillonnaire, le nouveau PLU élaboré en 2015 a permis de placer les constructions R+3 du secteur et même R+5 sur la Rn3 en limitant à R+1+ attique les constructions aux abords des pavillons

Bien que la mutation sur le secteur ait atteint ses limites il est difficile d'empêcher les constructeurs d'acheter les grands terrains encore disponibles quand les propriétaires souhaitent les vendre,

Toutefois, Le Grand Paris Grand Est a entamé l'élaboration du PLUI avec l'idée de restreindre la convoitise des promoteurs.

Monsieur le maire propose aux conseillers de travailler dans le cadre du PLUI en fonction de l'évolution du quartier comme en 2015.

## Point du Conseil

**Amélioration de l'information relative au suivi de nos travaux (y compris au cas où nos propositions se révèlent irréalisables afin de nous permettre d'améliorer nos réflexions) ainsi que sur les modifications prévisionnelles ou en cours du quartier (cas notamment des récentes mises en sens unique).**

Plusieurs conseillers de quartiers s'interrogent sur l'impact réel de nos démarches.

# Point du Conseil

Monsieur le Maire et Monsieur Aidoudi ont reçu Monsieur Mijouin et Madame Gameiro le samedi 20 février. A cette occasion il a été convenu que chaque mois, les conseillers de quartier recevront une newsletter travaux. Ainsi, ils prendront connaissance des projets du quartier en avant première.

# *Prochain Conseil de Quartier*

*Mardi 25 mai 2021*

